

## **SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2013**

L'an deux mil treize, le trois septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle DESURIER-LAFLEURIEL, Maire.

Date de convocation : 26/08/2013.

**Présents** : Mme DESURIER-LAFLEURIEL, MM. BOUCHON, CHALMIN, DESPRET, LECOCCQ, Mmes MEUNIER, POPY, THUARD et M. VERNIS.

**Excusées** : Mme BOBIER et Mme GUILLEMOT qui a donné pouvoir à Mme DESURIER-LAFLEURIEL.

M. DESPRET a été élu secrétaire de séance.

### **REPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE L'ECOLE & MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE CHALEUR :**

Dans le cadre de ces travaux, menés conjointement par la commune (propriétaire de l'école et des logements attenants) et le S.D.E. 03 (compétent en matière de production de chaleur biomasse), et en vue d'une meilleure coordination des opérations, le Conseil Municipal se déclare favorable à la création d'un groupement de commande, entre les deux partenaires, et autorise Mme le Maire à signer la convention en définissant les modalités de fonctionnement.

### **MODIFICATION STATUTAIRE DU S.D.E. 03 :**

Mme le Maire expose que le SDE 03 vient d'engager une nouvelle modification de ses statuts et propose un complément à l'article 3 pour prévoir une 6<sup>ème</sup> compétence optionnelle (paragraphe F) : **l'organisation d'un service public de distribution de chaleur.**

Cette évolution est rendue nécessaire suite à une réflexion menée par le syndicat sur certains projets susceptibles de concerner, à la fois, des bâtiments communaux et des organismes parapublics et dans l'objectif de mutualiser les besoins et les installations.

Invité à prendre connaissance en détail de la nouvelle rédaction des statuts et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la modification proposée.

### **CONVENTION DE CONCESSION AVEC LA SEAU – BILAN AU 31/12/2012 :**

Mme le Maire annonce que la Société d'Equiperment de l'Auvergne procédera finalement au rachat du terrain à la commune pour la somme de 10 000 € et que la participation financière de la commune se trouvera donc augmentée d'autant. Afin d'intégrer cette modification, un avenant à la convention de concession d'aménagement a été établi et est soumis à l'examen des élus en même temps que le bilan prévisionnel de l'opération (actualisé au 31/12/2012) et le compte-rendu annuel d'activité.

Invité à se prononcer sur ces différents documents, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le bilan actualisé au 31/12/2012 ainsi que le compte-rendu annuel d'activité de la SEAU,  
AUTORISE Mme le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'aménagement et à mandater la participation communale prévue.

### **ETUDE DIAGNOSTIQUE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT :**

Mme le Maire annonce qu'une première réunion de lancement s'est tenue en mairie le 20 août dernier. L'étude se déroulera en 4 phases jusqu'en février 2014 : reconnaissance de terrain, campagnes de mesures (nappes basses et hautes, inspections nocturnes, etc...),

détection des désordres éventuels et bilan final, assorti de l'élaboration d'un schéma directeur d'assainissement.

### **TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX :**

Consulté sur l'opportunité de poursuivre ces travaux, le Conseil Municipal se déclare favorable à la réalisation d'une nouvelle tranche d'enfouissement des réseaux dans la rue des Fossés.

### **LOCATION DE MATERIEL COMMUNAL (TABLES ET BANCS) :**

Considérant l'état assez usagé de ces matériels, le Conseil décide de ne plus exiger de caution et fixe comme suit les tarifs de location :

- Mise à disposition gratuite pour les associations locales,
- Location au prix de 5 € par ensemble (non dissociable) d'une table et deux bancs pour les particuliers.

### **AFFAIRES SCOLAIRES :**

Mme le Maire fait part de la nomination de Mme Candide BAYON en remplacement de Mme Elodie SALAT et de la réorganisation des emplois du temps des ATSEM et adjoint technique. Les effectifs du RPI sont les suivants :

- 22 enfants en classe maternelle,
- 18 élèves en CP/CE1,
- 18 élèves en CE2/CM.

### **SUCCESSION DE Mme ROUCHON :**

Mme le Maire annonce qu'il a été procédé, le 30 juillet dernier, par Me CHEBANCE, à l'inventaire du mobilier de la défunte puis à son déménagement. Une recherche d'héritiers est maintenant nécessaire et pourrait transiter par l'office notarial de Bourbon l'Archambault ; d'après l'huissier, les investigations aboutiront plus rapidement qu'en s'adressant au Service des Domaines.

Consultés pour avis, les élus décident de suivre à ce conseil.

### **SIGNALETIQUE PATRIMONIALE :**

Mme le Maire fait part de la mise en place très prochaine des pupitres d'information touristiques, Place de l'église.

### **DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES AMIS DE Pierre BRIZON ET DES MONUMENTS PACIFISTES :**

Invité à s'exprimer sur la proposition de l'Association des amis de Pierre BRIZON de demander conjointement (association + Conseil Municipal de Franchesse) à l'ensemble des municipalités de l'Allier d'adopter un vœu en faveur de la réhabilitation des « fusillés pour l'exemple » de la guerre 1914-1918, le Conseil se déclare unanimement favorable.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés et personne ne sollicitant la parole, la séance est levée après que les membres se soient donné rendez-vous au vendredi 18 octobre.